

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 27 août 2015

COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

Le tribunal correctionnel de Nouméa a condamné Monsieur Anthony Lecren, membre du gouvernement en charge notamment de l'écologie, du développement durable et des affaires coutumières, à deux mois de prison avec sursis, assortis d'une obligation de soins.

Cette condamnation vient sanctionner un délit de conduite sous l'empire d'un état alcoolique, en situation de récidive, au volant d'un véhicule du gouvernement.

En outre, en application du code pénal, cette sanction entraîne de plein droit l'annulation du permis de conduire de l'intéressé.

Cette condamnation est, à mes yeux, incompatible avec l'exercice de responsabilités au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En conséquence, j'ai demandé à Monsieur Anthony Lecren de me remettre immédiatement sa démission de membre du gouvernement.

* *
 *